

Z.I. Petite Cocotte - Morne Pavillon
97224 DUCOS
0596 77 11 55

Ducos, le 21 septembre 2020

Communiqué de presse : Interdiction de la Foire Expo de Martinique : GL Conseils saisit le juge administratif en référé-liberté

Le 16 septembre 2020, la société GL Conseils, organisatrice de la Foire Expo de Martinique a appris avec stupeur l'interdiction de l'édition 2020 de la Foire Expo de Martinique, un événement attendu par les martiniquais. Cette décision a été prise par un arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2020, soit 8 jours avant l'ouverture officielle prévue le 23 septembre 2020.

Face à cette décision prise de façon unilatérale, sans concertation, alors que GL Conseils avait pris des dispositions allant bien au-delà des préconisations sanitaires requises telle que la limitation du nombre de personnes présentes en simultané sur le site à 4 200 personnes maximum, en-deçà de la jauge imposée par le gouvernement fixée, fixée à 5 000 personnes, Monsieur Jean-Pierre Gallice, Président de GL Conseils, a pris la décision de saisir le juge du Tribunal Administratif de la Martinique en référé-liberté au motif d'atteinte grave et manifestement illégale à plusieurs libertés fondamentales : la liberté du commerce et de l'industrie, corollaire de la liberté d'entreprendre, la liberté d'exercer une profession et/ou une activité économique, la liberté du travail et la libre concurrence.

GL Conseils par cette action, veut soutenir ses exposants, les artisans, la culture et l'économie Martiniquaise qui s'expriment lors de ses événements.

La société GL Conseils tiens également à remercier Martiniquaises et Martiniquais pour le soutien qu'ils témoignent envers la Foire Expo de Martinique et tous ses exposants sur les réseaux sociaux dans cette épreuve et souhaite leur réitérer le fait qu'elle est déterminée de leur permettre de venir à la rencontre des exposants le plus rapidement possible.



Jean-Pierre GALLICE
Président

Contact : Betty VOLCY

0696 89 37 42

presse@glconseils.com

